



CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENTCEAU, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), M. Wilfried HERBERT (ayant donné pouvoir à David VOITON), M. Alexis GOUGEON (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <u>Date de la convocation</u> : 23 juin 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 juillet 2026, Publiée, le 6 juillet 2026, Notifiée, le 6 juillet 2026.	
Délibération n°260629_11	RESSOURCES HUMAINES Recours à l'apprentissage et création d'un poste d'apprenti ou alternant au service bâtiments et propreté des locaux (services techniques)

Madame le Maire expose qu'afin notamment de transmettre des savoir-faire technique (plomberie, électricité, menuiserie, maintenance générale), contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes, anticiper des besoins en compétences (renouvellement des équipes, métiers en tension) et renforcer les capacités opérationnelles du service, il est proposé de recruter un apprenti ou alternant au service bâtiments et propreté des locaux pour préparer un CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments à compter de la rentrée de septembre 2026.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 23 juin 2026 ;
Considérant le bien fondé de recourir à l'apprentissage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recours à l'apprentissage au Pôle technique ;
- **CRÉE** au service bâtiments et propreté des locaux un poste d'apprenti ou alternant CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 2 ans ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 ;

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;

► **DIT** que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Florence DRAKE DEL CASTILLO



Le Maire,
Nadine YOU

